RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

# ZONE DE DISTRIBUTION : MONT ST JEAN, R. PRINCIPAL

## Conclusion sanitaire

**2024**

Les dépassements de la limite de qualité en nitrates ont conduit à des restrictions des usages de l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons du 06/12/2023 au 17/04/2024 et depuis le 10/10/2024. Des actions destinées à améliorer durablement la qualité de l'eau sont à mener.

## Indicateur global de qualité

**B**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : S. DU SAULE, S. MUR ET FRENE (2). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 108 personnes sur 1 commune (MONT-SAINT-JEAN). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE MONT SAINT JEAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE MONT SAINT JEAN » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils




Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.




Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.




Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.




En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/05/2025**

UDI **021001084**

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

**A** — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

### NITRATES

**B** — Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **41,4 mg/L**
Valeur maxi : **50,8 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**B** — CHLOROTHALONIL R471811 non pertinent depuis le 29/04/2024

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **347**
Valeur maxi : **0,19 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **29,9 °f**
Valeur maxi : **31,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - ARS - UTSE21
0808 807 107
ARS-BFC-DSP-SE-21@ars.sante.fr